



## AVIS PUBLIC

### Projet de règlement numéro 1675-343 modifiant le règlement numéro 1675 de zonage

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 13 octobre 2020, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro **1675-343** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage** ».

Ce projet de règlement vise à ajouter la définition du terme « intensification des activités existantes ». Il sera soumis à une consultation écrite qui se tiendra jusqu'au **jeudi 5 novembre 2020**. Durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires **par courriel à [greffe@saint-eustache.ca](mailto:greffe@saint-eustache.ca) ou par lettre écrite reçue à nos bureaux au plus tard le jeudi 5 novembre 2020 à 16 h 30, à l'adresse suivante :**

M<sup>e</sup> Isabelle Boileau, greffière  
Ville de Saint-Eustache  
145, rue Saint-Louis  
Saint-Eustache Qc J7R 1X9

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle de consultation publique conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à la mairie de Saint-Eustache, pendant les heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la Ville, section mairie / conseil municipal / séances du conseil / projets – règlements – séance ordinaire du 13 octobre 2020.

Fait à Saint-Eustache, ce 14<sup>e</sup> jour d'octobre 2020.

La greffière,  
Isabelle Boileau